



VILLE DE LAVAL
direction urbanisme
6 Rue Souchu Servinière
53013 Laval cedex

ANNEXE DCM du bilan de la mise à disposition du public de l'avis de l'autorité
environnementale- complément d'étude d'impact- ZAC GARE "LGV"

ZAC Gare " LGV "

**Bilan de la mise à disposition du public
de l'avis de l'autorité environnementale portant
sur le complément d'étude d'impact
dossier de réalisation**

Établi le 31 Août 2016

Introduction

Par délibération en date du 27 juin 2016, le conseil municipal a délibéré sur les modalités de mise à disposition du public portant sur le complément d'étude d'impact réalisé à l'occasion de l'élaboration du dossier de réalisation.

Le complément d'étude d'impact a été réalisé conformément aux articles L 122-1 et suivants et R 122-1 et suivants du code de l'environnement.

Ce complément d'étude d'impact a été transmis pour avis à l'autorité de l'État compétent en matière d'environnement qui a émis un avis le 12 juillet 2016 comportant des demandes de compléments et de précision qui seront ajoutées au dossier de réalisation.

1- La publicité relative à la mise à disposition de l'avis portant sur le complément d'étude d'impact

Conformément à la délibération du 27 juin un avis a été publié dans le Ouest France et le courrier de la Mayenne le 21 juillet, soit au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition du public, un avis informant le public de l'objet de la procédure de mise à disposition, des lieux et horaires où le dossier pouvait être consulté et les conditions dans lesquelles leur avis pouvait être recueilli. Il a également été informé du lieu où serait disponible le bilan de la mise à disposition du public.



Extrait Ouest France

ICES
100 €
i"
330
3)
3
100 €
i"
541
10 €
i"
369
5)
0/6/2016,
HOLDING
ption des
t SECHE
s rapports
évaluation
533,26 €
ING et de
té SECHE
ort fusion
RGIES de
droits et
HPS NU-
4 actions
minale, à
n de son
G de l'en-
ts et obli-
VUCLEAR
ctions de
e, à créer
n capital.
HPS Hol-
quidation,
ié unique
R SERVI-
le la réali-
mentation
à date du

Gerant : M. dominique EHNOULI, 8 rue de la Fontaine, 53240 LA BIGOT-TIERE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de LAVAL.

ZAC Gare "LGV" Mise à disposition de l'avis de l'autorité environnementale

Conformément aux dispositions des articles L 122-1-1 et R 122-11 du code de l'environnement, l'avis émis par l'autorité environnementale sur le complément d'étude d'impact le 12 juillet portant sur le dossier de réalisation de la ZAC Gare "LGV" seront mis à disposition du public selon les modalités approuvées par la délibération du conseil municipal en date du 27 juin 2016. Ces documents seront consultables à la Direction de l'urbanisme, 6 rue Souchu-Servinière du 1^{er} août au 16 août 2016 soit le délai minimum de 15 jours du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Toute personne pourra consigner ses observations sur un registre prévu à cet effet pendant la durée de mise à disposition.

Les observations pourront, en outre des registres, être adressées par écrit à la Direction de l'urbanisme, mairie de LAVAL, Place du 11 Novembre, CS 71327, 53013 LAVAL Cedex pendant le délai de mise à disposition du public.

Le bilan de la mise à disposition sera publié sur le site internet de la ville de LAVAL.



Par jugement en date du 11 juillet 2016, le TRIBUNAL DE GRANDE

ETS secondaire :
hauts - 53000 LAV

TRIBUNAL COMMUNAL

12 allée de la Ch
53004 LA
Greffier : extra
nantissements,
RCS - CFE
commerce - f
Tél : 02.4

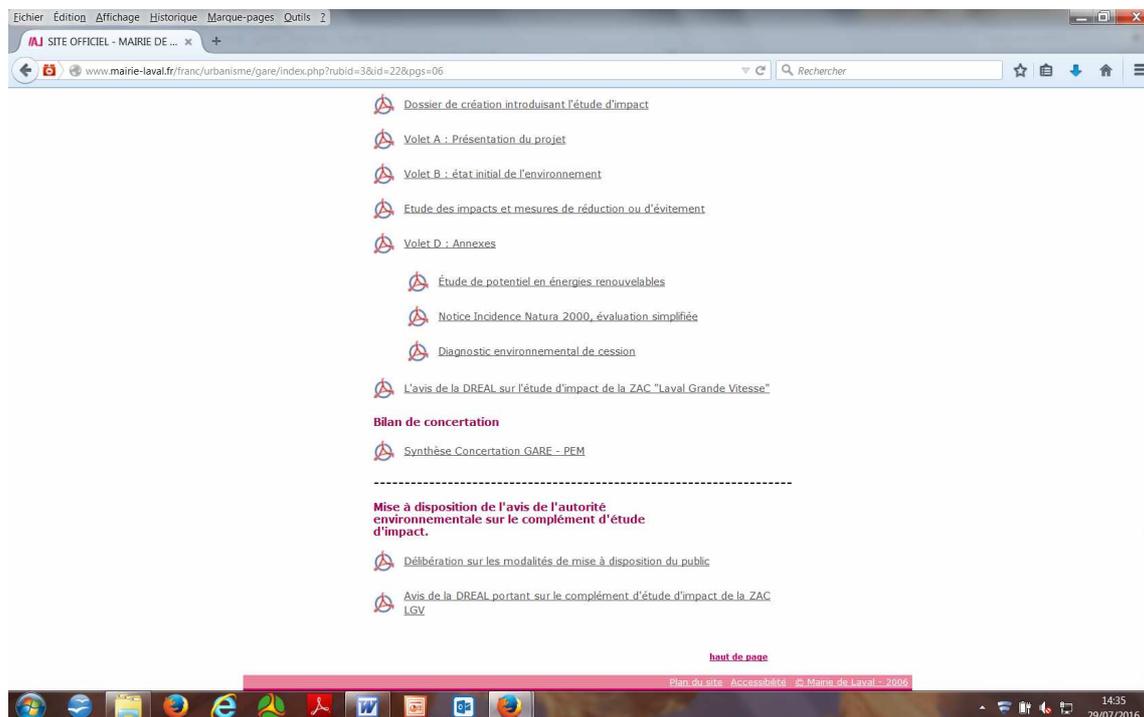
Adresses des
et Mandataire
SELARL AJ
personne de Me
"Le Magister", f
Binet - CS 7
RENNES
Me Sophie G
de Lattre de Tas
- 35042 REN
SCP GOIC pris
de Me Isabelle
Capitaine Maig
35044 REN
SELARL C
LEMERCIER pri
de Me Guillaume
rue de Paradis
Déclaration de
le cadre des
redresseme
judiciaire, liqui
simplifiée et
adresser dans
l'insertion à
BODA
liquidateur
judiciaire
dans l'annonc
ou sur
www.creditor

JUGEMENT RE
DIENCE DU 29/0
Plan de redresse
MAYENN' NETTO
503 280 018 - 31

Extrait Courrier de la Mayenne

La délibération a été affichée durant un mois du 1^{er} juillet au 1^{er} août 2016.

En outre, mention de la mise à disposition a été portée à la connaissance du public sur le site internet de la ville, rubrique urbanisme et grands projet- quartier de la gare et mis en ligne le 19 juillet 2016.



2- le dossier tenu à disposition du public

Le dossier a été tenu à la disposition du public de façon continue aux jours et heures habituels d'ouverture durant au moins 15 jours, soit du 1^{er} au 16 août inclus.

Le dossier public comprenait :

- la délibération mentionnant les modalités de mise à disposition du public
- l'insertion de la mention légale dans le journal ouest France du 21 juillet
- le plan localisant les avis publics
- une notice explicative de la procédure de mise à disposition du public
- le dossier de réalisation et ses annexes
- le complément d'étude d'impact et un résumé non technique
- un registre côté et paraphé permettant de recueillir l'avis de toute personne intéressée.

3- la participation du public

Du 1^{er} août à 8h30 au 16 août 17h30 , 3 personnes sont venues consulter le dossier. une seule personne a formulé des remarques et questions.

Conclusion :

A l'issue de cette phase de mise à disposition du public, l'avis de la DREAL portant sur le complément d'étude d'impact , il apparaît qu'une seule personne habitant la rue Pierre de Coubertin a écrit ses remarques et questions sur le projet dans le registre :

" En tant que voisin de la gare (en bordure de l'îlot F) (au nord de la Gare), je souhaiterai savoir si dans le projet d'aménagement de la ZAC, il a été prévu des parkings de type "arrêt minute" en bordure de la future passerelle (coté Nord). Actuellement, de nombreux particuliers, conducteurs s'arrêtent en face de ma demeure ou sur le trottoir qui longe le

En conclusion, la mise à disposition du public de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale de l'État a été réalisée conformément aux articles L. 122-1-1 et R. 122-11 du Code de l'Environnement et à l'avis de mise à disposition.